

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU 3 JUIN 2024**

Session ordinaire du conseil de la Ville de Cookshire-Eaton tenue sous la présidence de monsieur le maire Mario Gendron le 3 juin 2024 à 19 h 30 au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Jean-Marc Dickenson, conseiller du district 1
Madame Cindy Duquette St-Louis, conseillère du district 2
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4
Madame Josée Pérusse, conseillère du district 6

Absence

Madame Daphné Raymond, conseillère du district 5

Sont également présents, monsieur Martin Tremblay, directeur général, et madame Françoise Ruel, greffière adjointe.

A. Présences et ouverture

B. Adoption de l'ordre du jour

C. Adoption de procès-verbaux

- 1) Séance ordinaire du 6 mai 2024
- 2) Séance extraordinaire du 28 mai 2024
- 3) Procès-verbal de correction du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2023

D. Période de questions

E. Correspondance

F. Administration générale et financière

- 1) Comptes du mois.
- 2) Rapport du maire pour l'année 2023 – Dépôt.
- 3) Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024 – Modification numéro 5 afin de dépenser l'enveloppe budgétaire.
- 4) Comité des ressources humaines – Définition de mandat, démissions et nominations.
- 5) Ressources humaines – Autorisation de signature de la nouvelle *Convention collective intervenue entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Cookshire-Eaton – CSN et la Ville de Cookshire-Eaton* pour les années 2024 à 2028 inclusivement.
- 6) Ressources humaines – Adoption de la *Politique des conditions de travail du personnel-cadre de la Ville de Cookshire-Eaton*.
- 7) Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Participation au congrès 2024.
- 8) Avis d'assujettissement au droit de préemption - Lots 4 486 221 et 4 487 399.

- 9) Services de la Sûreté du Québec - Somme payable pour l'année 2024.
- 10) Bibliothèque Cookshire – Loyer pour les années 2024 et 2025.
- 11) Bail de Royale Gym inc. pour le local situé au 75, rue Castonguay, secteur Cookshire – Ajustement annuel.
- 12) Offre de services de Maxxum Gestion d'actifs – Décision sur le regroupement d'achat avec la MRC du Haut-Saint-François.
- 13) Travaux d'évaluation de la structure de l'hôtel de ville – Adjudication de contrat.
- 14) Comité Cœur villageois – Remboursement de frais relatifs à l'utilisation de locaux du Victoria Hall.
- 15) Cœur villageois – Remboursement de frais publicitaires.
- 16) Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. – Paiement d'honoraires professionnels juridiques relatifs à :
 - 16.1. le soutien au service du greffe pour le mois d'avril 2024;
 - 16.2. un dossier de la Commission d'accès à l'information;
 - 16.3. les relations de travail;
 - 16.4. le renouvellement de la convention collective des employés municipaux;
 - 16.5. le renouvellement de la convention collective des pompiers (Agglomération);
 - 16.6. divers dossiers généraux pour le mois d'avril 2024.
- 17) CJS Électrique inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant divers travaux électriques.
- 18) Les Entreprises David Pettigrew inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant divers travaux de réfection à la suite de dégâts d'eau, secteur Cookshire.
- 19) STZ Diezel inc. – Paiement d'honoraires professionnels relatifs à la réparation du véhicule numéro 21-05 (camion International 2005).
- 20) Texel Matériaux Techniques inc. – Frais relatifs au lit de séchage pour la station d'épuration du secteur Cookshire.
- 21) Turco-Shank Construction – Paiement d'honoraires professionnels concernant le remplacement de la toiture de la Salle Guy-Veilleux et modification de la résolution d'adjudication du contrat numéro 2023-05-8921.
- 22) Régie de récupération de l'Estrie – Paiement du second versement de la quote-part pour l'année 2024.
- 23) Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke – Consultation du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2027 concernant l'école primaire Notre-Dame-de-la-Paix, secteur Johnville.

G. Urbanisme et inspection

- 1) Demande de Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'agrandissement d'un bâtiment situé au 275, rue Principale Est (lot 4 487 511, zone M-102) – Recommandation numéro UR-24-05 du Comité consultatif d'urbanisme.
- 2) Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Recours en vertu de l'article 227 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

H. Communications et vie communautaire

- 1) Fête nationale du Québec 2024 – Modification de la résolution 2024-05-9592 concernant la date pour le secteur Cookshire.
- 2) Fête nationale du Québec, secteurs Cookshire, Johnville et Sawyerville – Contribution en main d'œuvre et matériel.
- 3) Politique et procédures de communication – Adoption de la mise à jour de la version 2022.
- 4) Club Quad Estrie Sud inc. – Reconnaissance d'organisme sans but lucratif (OSBL) aux fins de gratuité selon la *Politique relative à la*

location des salles et installations sportives municipales.

- 5) Ligue de balle donnée des Petits Bonshommes en collaboration avec le Comité Loisirs Johnville – Demande d’autorisation et de location sans frais pour un tournoi le 10 août 2024 au terrain Johnville.
- 6) Université Bishop’s – Aide financière pour leur camp de jour 2024.
- 7) Ressources humaines – Entretien ménager à forfait d’ici l’embauche de concierges.
- 8) Calendrier municipal pour les années 2025, 2026 et 2027 – Adjudication du contrat d’édition gratuite.

I. Travaux publics

- 1) Ressources humaines – Fin de lien d’emploi d’un journalier occasionnel et modification de la résolution 2024-05-9611.
- 2) Ressources humaines – Embauche d’un journalier occasionnel.
- 3) Automatisation JRT Inc. – Mise à jour du programme de télémétrie et plan de support annuel.
- 4) Entretien des plates-bandes pour l’année 2024 - Adjudication de contrat (reporté).
- 5) Les services exp inc. – Adjudication de contrats concernant la mise à jour de la caractérisation écologique d’immeubles sur la rue du Boisé, le chemin Gendron et le chemin Maheu.
- 6) Les services exp inc. – Adjudication de contrat concernant l’étude d’avant-projet pour la réfection de la rue Principale Est (route 108).

J. Sécurité publique, activités d’agglomération

- 1) Séance de l’Agglomération du 13 mai 2024 – Dépôt du projet de procès-verbal (adoption en séance de l’Agglomération le 11 novembre 2024).

K. Proposition(s) des membres du conseil

L. Avis de motion

- 1) *Règlement numéro 355-2024 relatif aux modalités de publication des avis publics* – Avis de motion et adoption du projet de règlement.

M. Étude et adoption de règlements

- 1) *Règlement numéro 336-2023 sur l’exercice du droit de préemption par la Ville* – Modification de la résolution numéro 2023-12-9288.
- 2) *Règlement numéro 349-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 780 238 \$ pour la construction de deux bâtiments au garage municipal Birchton* – Abrogation des résolutions numéros 2024-03-9476, 2024-03-9489 et 2024-04-9543 en raison du refus du MAMH et redémarrage de la procédure d’emprunt.
- 3) *Règlement numéro 353-2024 concernant la fermeture et l’abolition du chemin Winslow* – Autorisation de signature d’entente pour le droit d’usage relatif à la piste cyclable et adoption du règlement.
- 4) *Règlement numéro 354-2024 abrogeant le règlement numéro 233-2017 décrétant une dépense de 800 000 \$ et un emprunt de 800 000 \$ pour la réfection des services municipaux sur les rues Sawyer, Bibeau et de la Meunerie* – Adoption.
- 5) *Règlement numéro 358-2024 décrétant des travaux d’implantation d’un réseau d’aqueduc au secteur Johnville et autorisant un emprunt de 11 100 000 \$, comprenant une subvention du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation accordée dans le cadre des sous-volets 1.1 et 1.2 du programme d’infrastructures municipales d’eau 2023 au montant maximal de 7 678 478 \$ et une affectation maximale de 684 304.40 \$* – Adoption du nouveau projet de règlement.
- 6) *Règlement numéro 344-2024 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton afin d’encadrer le développement résidentiel du secteur Johnville* - Adoption.

- 7) *Règlement numéro 346-2024 amendant le règlement de plan d'urbanisme numéro 285-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton relativement au projet d'agrandissement industriel (NAC) – Adoption.*
- 8) *Règlement numéro 347-2024 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton relativement au projet d'agrandissement industriel (NAC) – Adoption.*
- 9) *Règlement numéro 356-2024 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton relativement au contrôle de l'éclairage extérieur (pollution lumineuse) – Adoption.*
- 10) *Règlement numéro 357-2024 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton afin d'encadrer l'usage de gîte touristique – Adoption.*
- 11) *Règlement numéro 350-2024 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton afin d'abroger l'usage d'habitation unifamiliale dans certains bâtiments protégés (églises) – Adoption du second projet de règlement.*
- 12) *Règlement numéro 351-2024 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton relativement aux espaces de stationnement à proximité de la halte routière Johnville – Adoption du second projet de règlement.*
- 13) *Règlement numéro 352-2024 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton afin de permettre les hangars aux bâtiments complémentaires en zone industrielle (Aéroport) – Adoption du second projet de règlement.*

N. Varia

- 1) *Demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec – Demande d'appui afin de diminuer la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec.*
- 2) *Connexion-U – Demande d'appui pour la mobilisation Desjardins afin de conserver les points de service et l'argent.*

O. Période de questions

P. Ajournement ou levée de la séance

A. Présences et ouverture

La greffière adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, les membres présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement convoquée et constituée par le président d'assemblée, monsieur le maire Mario Gendron.

B. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2024-06-9640

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 juin 2024 tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C. Adoption de procès-verbaux

1) Séance ordinaire du 6 mai 2024

Résolution 2024-06-9641

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil individuellement avant la tenue de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Séance extraordinaire du 28 mai 2024

Résolution 2024-06-9642

Il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et est résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mai 2024 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil individuellement avant la tenue de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Procès-verbal de correction du procès-verbal de la séance du 6 novembre 2023

Résolution 2024-06-9643

CONSIDÉRANT l'avis de motion du *Règlement numéro 336-2023 sur l'exercice du droit de préemption par la Ville* donné à la séance du 2 octobre 2023 selon la résolution numéro 2023-10-9175;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement à la séance du 6 novembre 2023, sans indication du membre l'ayant proposé tel que prévoit l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'adopter le procès-verbal de correction de la séance du 6 novembre 2023 en date du 3 juin 2024, tel que recommandé et déposé par la greffière adjointe et remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil individuellement avant la tenue de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D. Période de questions

- 1) Un citoyen remercie la municipalité pour la réfection du chemin Giguère. Il indique avoir préalablement soumis que les chemins de gravier similaires étaient détériorés et que la reprise des travaux, avec le professionnalisme du travail effectué (pelle et niveleuse), fut appréciée et il souhaite qu'elle soit préservée. Il demande une révision des méthodes

de rechargement de chemins de gravier considérant les problématiques de changements climatiques et d'aides financières pour lesquelles les instances gouvernementales doivent s'ajuster.

Il ajoute son appréciation du leadership, de la discipline et de la courtoisie de l'équipe des pompiers pour laquelle il a eu recours à sa résidence. Il indique que l'efficacité de cette équipe doit être due à une formation accrue et il espère que cet esprit sera reproduit au Service des travaux publics.

- 2) Un citoyen questionne la Ville concernant l'encadrement d'événements scolaires non autorisés. Il souligne l'importance du faire respecter la réglementation.
- 3) Un citoyen questionne le conseil concernant l'état poussiéreux des chemins de gravier dans le secteur Eaton. Il suggère que l'abat-poussière soit effectué deux fois par année et se concentrer aux endroits occupés par des bâtiments, en indiquant que cela était effectué ainsi il y a une vingtaine d'années.

E. Correspondance

Résolution 2024-06-9644

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu de déposer aux archives municipales la liste de correspondance du conseil municipal pour le mois de mai 2024, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

F. Administration générale et financière

- 1) Comptes du mois.

Résolution 2024-06-9645

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 3 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisés par le conseil municipal en vertu de la délégation du directeur général;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité des finances;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'approuver la liste des comptes à payer jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Rapport du maire pour l'année 2023 – Dépôt.

Résolution 2024-06-9646

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu d'adopter et déposer aux archives municipales le rapport du maire sur la situation financière de la Ville de Cookshire-Eaton pour l'année 2023, tel que remis à chaque membre du conseil municipal et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024 – Modification numéro 5 afin de dépenser l'enveloppe budgétaire.

Résolution 2024-06-9647

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 05 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 05 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Comité des ressources humaines – Définition de mandat, démissions et nominations.

Résolution 2024-06-9648 – Comité des ressources humaines

CONSIDÉRANT la nomination de représentants aux divers comités municipaux selon la résolution 2021-12-8025;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de constituer le Comité des ressources humaines;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu :

QUE le conseil municipal procède à la définition du mandat du Comité des ressources humaines de la Ville de Cookshire-Eaton (ci-après nommé « Comité RH »);

QUE le Comité RH soit mandaté à titre de comité consultatif, afin de :

- étudier, analyser, émettre des recommandations sur les grandes orientations et sur les bonnes pratiques en matière de ressources humaines;
- étudier, analyser et émettre des recommandations quant aux dossiers des ressources humaines qui lui sont confiés par le conseil municipal, à savoir notamment valider les besoins en ressources humaines et les candidatures retenues lors d'un processus d'embauche d'un employé municipal;
- étudier, analyser et émettre des recommandations quant aux dossiers des ressources humaines qui lui sont confiés par la direction générale ou qui la concernent spécifiquement, à savoir notamment participer à un processus d'embauche d'un employé municipal;

QUE les deux (2) personnes suivantes soient nommées au Comité RH pour les années 2024 et 2025, à compter du 1^{er} mai 2024, à savoir :

- le conseiller Jean-Marc Dickenson et
 - le conseiller Marcel Charpentier,
- le maire et le directeur général étant membres permanent de ce comité;

QUE les deux (2) personnes suivantes soient nommées à titre de membres substitués, en cas de vacances ou d'absence des membres ci-haut, au Comité RH pour les années 2024 et 2025, à compter du 1^{er} mai 2024, à savoir :

- la conseillère Josée Pérusse et
- la conseillère Cindy Duquette St-Louis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5) Ressources humaines – Autorisation de signature de la nouvelle *Convention collective intervenue entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Cookshire-Eaton – CSN et la Ville de Cookshire-Eaton* pour les années 2024 à 2028 inclusivement.

Résolution 2024-06-9649

CONSIDÉRANT la fin de la *Convention collective intervenue entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Cookshire-Eaton – CSN et la Ville de Cookshire-Eaton* en date du 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT la proposition d'entente entre les parties pour son renouvellement, acceptée par la partie syndicale le 27 mai 2024 et présentée au conseil municipal le 28 mai 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des ressources humaines et de l'aviseur légal au dossier;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, la *Convention collective intervenue entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Cookshire-Eaton – CSN et la Ville de Cookshire-Eaton* pour les années 2024 à 2028 inclusivement, selon la recommandation du Comité des ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6) Ressources humaines – Adoption de la *Politique des conditions de travail du personnel-cadre de la Ville de Cookshire-Eaton*.

Résolution 2024-06-9650

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'adopter la *Politique des conditions de travail du personnel-cadre de la Ville de Cookshire-Eaton* déposée par la trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 7) Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Participation au congrès 2024.

Résolution 2024-06-9651

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'autoriser le maire et le directeur général à participer au congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) du 26 au 28 septembre 2024 au Centre des congrès de Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 8) Avis d'assujettissement au droit de préemption - Lots 4 486 221 et 4 487 399.

Résolution 2024-06-9652

CONSIDÉRANT QUE le 4 décembre 2023, la Ville de Cookshire-Eaton a adopté le *Règlement 336-2023 sur l'exercice du droit de préemption* visant à identifier le territoire assujéti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis;

CONSIDÉRANT QUE pour exercer le droit de préemption, un avis d'assujettissement doit être inscrit au registre foncier du Québec;

CONSIDÉRANT QUE par la présente résolution, le conseil souhaite assujettir au droit de préemption un immeuble lequel est situé à l'adresse suivante : 187, chemin Gendron, lot numéro 4 486 221;

CONSIDÉRANT QUE cet immeuble n'est pas la propriété d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1) et qu'il n'a pas fait l'objet d'un avis d'assujettissement par un autre organisme municipal au sens de l'article 572.0.3 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cookshire-Eaton souhaite assujettir l'immeuble au droit de préemption pour des fins municipales d'habitations et/ou de logements abordables conformément à l'article 4 du *Règlement 336-2023 sur l'exercice du droit de préemption*;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyée par la conseillère Josée Pérusse et résolu que soit autorisée l'inscription, au registre foncier du Québec, d'un avis d'assujettissement d'une période de 10 ans, à l'égard de l'immeuble suivant, et ce, à des fins d'habitations et/ou de logements abordables :

Matricule numéro :	0622-63-6932
Numéro civique :	187
Chemin :	Gendron
Secteur :	Johnville
Lot numéro :	4 486 221

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 2024-06-9653

CONSIDÉRANT QUE le 4 décembre 2023, la Ville de Cookshire-Eaton a adopté le *Règlement 336-2023 sur l'exercice du droit de préemption* visant à identifier le territoire assujéti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis;

CONSIDÉRANT QUE pour exercer le droit de préemption, un avis d'assujettissement doit être inscrit au registre foncier du Québec;

CONSIDÉRANT QUE par la présente résolution, le conseil souhaite assujettir au droit de préemption un immeuble lequel est situé à l'adresse suivante : 595, rue Craig Nord, lot numéro 4 487 399;

CONSIDÉRANT QUE cet immeuble n'est pas la propriété d'un organisme public au sens de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1) et qu'il n'a pas fait l'objet d'un avis d'assujettissement par un autre organisme municipal au sens de l'article 572.0.3 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cookshire-Eaton souhaite assujettir l'immeuble au droit de préemption pour des fins municipales d'habitations et/ou de logements abordables conformément à l'article 4 du *Règlement 336-2023 sur l'exercice du droit de préemption*;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyée par la conseillère Josée Pérusse et résolu que soit autorisée l'inscription, au registre foncier du Québec, d'un avis d'assujettissement d'une période de 10 ans, à l'égard de l'immeuble suivant, et ce, à des fins d'habitations et/ou de logements abordables :

Matricule numéro :	1631-28-7529
Numéro civique :	595
Chemin :	Craig Nord
Secteur :	Cookshire
Lot numéro :	4 487 399

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9) Services de la Sûreté du Québec - Somme payable pour l'année 2024.

Résolution 2024-06-9654

Il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu de payer la facture au montant de 820 931 \$ pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2024 selon les modalités suivantes :

- 1^{er} versement de 410 465 \$ au plus tard le 30 juin 2024;
- 2^e versement de 410 466 \$ au plus tard le 31 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10) Bibliothèque Cookshire – Loyer pour les années 2024 et 2025.

Résolution 2024-06-9655

CONSIDÉRANT le bail intervenu entre la Résidence Cookshire-Eaton inc. (ci-après nommée le « locateur ») et la Ville de Cookshire-Eaton (ci-après nommée la « Ville »), afin de louer un espace pour la bibliothèque municipale du secteur de Cookshire;

CONSIDÉRANT la fin de bail en date du 1^{er} juillet 2023;

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement du locateur;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et de la trésorière;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu de :

ACCEPTER l'offre de renouvellement du locateur pour une période de deux (2) ans;

AUTORISER le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, le contrat de bail joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11) Bail de Royale Gym inc. pour le local situé au 75, rue Castonguay, secteur Cookshire – Ajustement annuel.

Résolution 2024-06-9656

CONSIDÉRANT l'augmentation du coût de la vie et du taux de taxes foncières pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation de la trésorière;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu qu'à compter du 1^{er} juillet 2024, le coût mensuel de location pour le local situé au 75, rue Castonguay soit établi de la façon suivante :

Locataire	Taux d'augmentation 2024	Montant (taxes en sus)
Royale Gym Inc.	3 %	697,68 \$

L'Annexe II du bail commercial intitulé « Calcul du loyer additionnel » concernant la majoration du loyer selon les revenus annuels est majoré proportionnellement au présent montant de base pour l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12) Offre de services de Maxxum Gestion d'actifs – Décision sur le regroupement d'achat avec la MRC du Haut-Saint-François.

Résolution 2024-06-9657

CONSIDÉRANT l'offre de regroupement de municipalités de la MRC du Haut-Saint-François pour l'acceptation de l'offre de Maxxum Gestion d'Actifs relative à la plateforme de plan de gestion des actifs appuyée par la technologie d'ESRI;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

CONSIDÉRANT la recommandation du préfet datée du 25 mai 2024;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu d'autoriser le maire et le directeur général à consentir au regroupement d'achat avec la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) Travaux d'évaluation de la structure de l'hôtel de ville – Adjudication de contrat.

Résolution 2024-06-9658

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture de l'appel d'offres sur invitation pour les travaux d'évaluation de la structure de l'hôtel de ville, les soumissionnaires suivants ont déposé une offre :

Soumissionnaire	Rang	Montant (taxes incluses)
Construction M. Prévost	1	22 420,13 \$
Habitations Benoit Robitaille	2	37 040,09 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Bureau de projets;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu que le contrat pour les travaux d'évaluation de la structure de l'hôtel de ville, au montant de 22 420,13 \$ (taxes incluses) soit adjugé à Construction M. Prévost, conformément à sa soumission datée du 27 mai 2024 et aux documents d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14) Comité Cœur villageois – Remboursement de frais relatifs à l'utilisation de locaux du Victoria Hall.

Résolution 2024-06-9659

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu d'autoriser le paiement au montant de 3 288,73 \$ (taxes incluses) à l'Espace culturel du Comité cœur villageois de Cookshire-Eaton aux fins de remboursement de frais relatifs à l'utilisation de locaux du Victoria Hall.

La présente autorisation est autorisée de façon expresse et non récurrente, le Comité devant prévoir l'ensemble de ses dépenses annuelles lors de sa

demande d'aide financière annuelle à la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15) Cœur villageois – Remboursement de frais publicitaires.

Résolution 2024-06-9660

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et est résolu d'autoriser le paiement au montant de 811,72 \$ (taxes incluses) au Journal régionale Le Haut-Saint-François aux fins de remboursement de frais publicitaires du Cœur villageois.

La présente autorisation est autorisée de façon expresse et récurrente pour une seule autre publicité similaire, le Comité devant prévoir l'ensemble de ses dépenses annuelles lors de sa demande d'aide financière annuelle à la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 16) Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. – Paiement d'honoraires professionnels juridiques relatifs à :
- 16.1. le soutien au service du greffe pour le mois d'avril 2024;
 - 16.2. un dossier de la Commission d'accès à l'information;
 - 16.3. les relations de travail;
 - 16.4. le renouvellement de la convention collective des employés municipaux;
 - 16.5. le renouvellement de la convention collective des pompiers (Agglomération);
 - 16.6. divers dossiers généraux pour le mois d'avril 2024.

Résolution 2024-06-9661

Il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'autoriser le paiement au montant de 18 032,65 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels juridiques de Cain Lamarre, s.e.n.c.r.l. définis comme suit :

Objet	Montant
Soutien au service du greffe pour le mois d'avril 2024	4 519,66 \$
Dossier de la Commission d'accès à l'information	1 245,87 \$
Relations de travail	370,80 \$
Renouvellement de la convention collective des employés municipaux	7 119,25 \$
Renouvellement de la convention collective des pompiers (Agglomération)*	2 558,48 \$
Divers dossiers généraux pour le mois d'avril 2024	2 218,59 \$
Total :	18 032,65 \$

*Le paiement des honoraires relatifs à l'Agglomération de Cookshire-Eaton étant financés à même son budget annuel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17) CJS Électrique inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant divers travaux électriques.

Résolution 2024-06-9662

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'autoriser le paiement au montant de 6 174,16 \$ (taxes

incluses) pour les honoraires professionnels de CJS Électrique inc. concernant divers travaux électriques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 18) Les Entreprises David Pettigrew inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant divers travaux de réfection à la suite de dégâts d'eau, secteur Cookshire.

Résolution 2024-06-9663

Il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu d'autoriser le paiement au montant de 5 584,92 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Les Entreprises David Pettigrew inc. concernant divers travaux de réfection à la suite de dégâts d'eau, secteur Cookshire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 19) STZ Diezel inc. – Paiement d'honoraires professionnels relatifs à la réparation du véhicule numéro 21-05 (camion International 2005).

Résolution 2024-06-9664

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu d'autoriser le paiement au montant de 9 576,83 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de STZ Diesel inc. concernant la réparation du véhicule numéro 21-05 (camion International 2005).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 20) Texel Matériaux Techniques inc. – Frais relatifs au lit de séchage pour la station d'épuration du secteur Cookshire.

Résolution 2024-06-9665

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'autoriser le paiement au montant de 9 860,95 \$ (taxes incluses) pour les frais de Texel Matériaux Techniques inc. concernant le lit de séchage pour la station d'épuration du secteur Cookshire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 21) Turco-Shank Construction – Paiement d'honoraires professionnels concernant le remplacement de la toiture de la Salle Guy-Veilleux et modification de la résolution d'adjudication du contrat numéro 2023-05-8921.

Résolution 2024-06-9666

CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat à Turco-Shank Construction pour le remplacement de la toiture de la Salle Guy-Veilleux, au montant de 65 455 \$ (taxes applicables en sus), selon la résolution numéro 2023-05-8921;

CONSIDÉRANT que cette résolution indique erronément le financement par le budget annuel;

CONSIDÉRANT la réception des honoraires en date du 13 mai 2024 au montant de 66 191,26 \$ (taxes applicables en sus), soit un montant supplémentaire de 736,26 \$ (taxes applicables en sus);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu :

D'AUTORISER le paiement au montant de 76 111,45 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Turco-Shank Construction concernant le remplacement de la toiture de la Salle Guy-Veilleux, incluant un excédent de contrat de 736.26 \$ (taxes applicables en sus);

DE MODIFIER le second paragraphe de la résolution numéro 2023-05-8921 comme suit :

Paragraphe à modifier :

« CONSIDÉRANT QU'un montant de 60 000 \$ est alloué au budget annuel pour la réalisation de ces travaux; »

Paragraphe modifié par la présente résolution :

« CONSIDÉRANT QU'un montant de 60 000 \$ est alloué au fonds de roulement, sur une période de 5 ans, pour la réalisation de ces travaux; ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22) Régie de récupération de l'Estrie – Paiement du second versement de la quote-part pour l'année 2024.

Résolution 2024-06-9667

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'autoriser le paiement du second versement de la quote-part de la Régie de récupération de l'Estrie, au montant de 9 527 \$, pour l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23) Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke – Consultation du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2027 concernant l'école primaire Notre-Dame-de-la-Paix, secteur Johnville.

Résolution 2024-06-9668

CONSÉDÉRANT que la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke (CSRS) procède à la consultation sur le projet du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2027 auprès des municipalités;

CONSIDÉRANT que ce plan prévoit une utilisation d'enseignement et de service sur le territoire de la Ville de Cookshire-Eaton pour l'école primaire Notre-Dame-de-la-Paix au 51, chemin Jordan Hill, secteur Johnville;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit approuvé le projet du plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la CSRS pour les années 2024 à 2027 inclusivement, tel que présenté en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE la CSRS soit informée de la prévision de croissance du nombre de

famille dans le secteur Johnville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

G. Urbanisme et inspection

- 1) Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'agrandissement d'un bâtiment situé au 275, rue Principale Est (lot 4 487 511, zone M-102) – Recommandation UR-24-05 du Comité consultatif d'urbanisme.

Résolution 2024-06-9669

CONSIDÉRANT la demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (ci-après nommé « PIIA ») numéro 24-PIIA-04 relative à l'immeuble situé au 275, rue Principale Est, secteur Cookshire (lot 4 487 511);

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble est situé en zone M-102 correspondant à un territoire d'intérêt historique;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l'agrandissement d'un bâtiment principal en cour arrière;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme au *Règlement numéro 216-2016 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* et ses modifications en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme est favorable à la demande, selon sa recommandation numéro UR-24-05;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'autoriser la demande de PIIA numéro 24-PIIA-04 telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Recours en vertu de l'article 227 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Résolution 2024-06-9670

CONSIDÉRANT la nécessité de voir au respect et l'application de la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT un litige à son encontre;

CONSIDÉRANT le pouvoir de recours de la municipalité selon l'article 227 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu de mandater la firme juridique Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. afin de recourir aux procédures judiciaires nécessaires à l'application de la réglementation municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

H. Communications et vie communautaire

- 1) Fête nationale du Québec 2024 – Modification de la résolution 2024-05-9592 concernant la date pour le secteur Cookshire.

Résolution 2024-06-9671

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2024-05-9592 de la municipalité indique erronément que la fête de la Saint-Jean-Baptiste du secteur Cookshire est le 24 juin 2024;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de rectifier l'information à la suite de la confirmation du comité organisation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu de modifier le premier paragraphe de la résolution numéro 2024-05-9592 comme suit :

Paragraphe à modifier :

« CONSIDÉRANT QUE le Comité Loisirs Cookshire inc. demande l'autorisation pour la tenue d'une activité pour la Fête nationale du Québec le **24 juin 2024 au Parc Castonguay**, situé au 75 rue Castonguay, secteur Cookshire, en conformité avec le *Règlement général numéro 332-2023 de la Ville de Cookshire-Eaton* relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques;»

Paragraphe modifié par la présente résolution :

« CONSIDÉRANT QUE le Comité Loisirs Cookshire inc. demande l'autorisation pour la tenue d'une activité pour la Fête nationale du Québec le **22 juin 2024 au Parc Castonguay**, situé au 75 rue Castonguay, secteur Cookshire, en conformité avec le *Règlement général numéro 332-2023 de la Ville de Cookshire-Eaton* relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques; ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Fête nationale du Québec, secteurs Cookshire, Johnville et Sawyerville – Contribution en main d'œuvre et matériel.

Résolution 2024-06-9672

CONSIDÉRANT la tenue d'activités pour la Fête de la Saint-Jean-Baptiste respectivement pour les secteurs de Cookshire, Johnville et Sawyerville;

CONSIDÉRANT le budget annuel alloué aux comités organisateurs respectifs;

CONSIDÉRANT les demandes respectives de soutien pour la réalisation de leur événement;

CONSIDÉRANT QUE ces demandes vise de la contribution en main d'œuvre par les salariés municipaux, le prêt de matériel, la publicité, les impressions et le prêt d'infrastructures et locaux municipaux;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu d'autoriser les demandes de soutien pour la réalisation des trois événements respectifs, conditionnellement à la disponibilité et à l'autorisation du Service des travaux

publics afin d'en assurer l'exécution s'il y a lieu, ainsi que l'équité des contributions de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Politique et procédures de communication – Adoption de la mise à jour de la version 2022.

Résolution 2024-06-9673

Il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'adopter la *Politique et procédures de communication* jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Elle abroge et remplace toute politique ou disposition antérieure afférente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Club Quad Estrie Sud inc. – Reconnaissance d'organisme sans but lucratif (OSBL) aux fins de gratuité selon la *Politique relative à la location des salles et installations sportives municipales*.

Résolution 2024-06-9674

CONSIDÉRANT la *Politique relative à la location des salles et installations sportives municipales* en vigueur;

CONSIDÉRANT la gratuité offerte aux organismes sans but lucratif reconnu par la Ville de Cookshire-Eaton;

CONSIDÉRANT l'enregistrement à titre de personne morale sans but lucratif du Club Quad Estrie Sud inc.;

CONSIDÉRANT le siège social de l'organisme à l'extérieur du territoire de Cookshire-Eaton;

CONSIDÉRANT les activités régulières de l'organisme sur le territoire de Cookshire-Eaton;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'autoriser la demande de reconnaissance du Club Quad Estrie Sud inc. aux fins de bénéficier de la gratuité offerte aux organismes sans but lucratif, conformément à la *Politique de location des salles et installations sportives municipales* en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5) Ligue de balle donnée des Petits Bonshommes en collaboration avec le Comité Loisirs Johnville – Demande d'autorisation en vertu du *Règlement général numéro 332-2023* et demande de location sans frais pour un tournoi le 10 août 2024 au terrain Johnville.

Résolution 2024-06-9675

CONSIDÉRANT que la Ligue de balle donnée des Petits Bonshommes, en collaboration avec le Comité Loisirs Johnville, demande l'autorisation pour la tenue d'un tournoi de balle le 10 août 2024 au terrain de balle du secteur Johnville, sans frais, en conformité avec le *Règlement général numéro 332-2023* relatif aux nuisances et régissant certaines activités économiques;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu que la Ville de Cookshire-Eaton autorise l'utilisation sans frais du terrain de balle du secteur Johnville, selon les dispositions du *Règlement général numéro 332-2023*, telle que précisée dans la demande datée du 24 mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Université Bishop's – Aide financière pour leur camp de jour 2024.

Résolution 2024-06-9676

CONSIDÉRANT l'offre d'animation estivale pour l'année 2024 de l'Université Bishop's, ci-après nommée « Université »;

CONSIDÉRANT la possibilité d'inscription d'enfants résidant à Cookshire-Eaton;

CONSIDÉRANT l'absence d'aide financière invoquée par l'Université;

CONSIDÉRANT l'offre de services d'animation estivale pour l'année 2024 déjà offerte sur le territoire de Cookshire-Eaton;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de recommandation d'élargir l'offre de services de Cookshire-Eaton vers Sherbrooke pour cette année;

CONSIDÉRANT l'absence d'aide financière à la Ville de Cookshire-Eaton également pour cette année;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice générale adjointe;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu de refuser la demande telle que soumise par le coordonnateur du service de l'Université.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) Ressources humaines – Entretien ménager à forfait d'ici l'embauche de concierges.

Résolution 2024-06-9677

CONSIDÉRANT les vacances indéfinies au poste de conciergerie;

CONSIDÉRANT la procédure d'embauche en cours;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer l'entretien ménager des espaces municipaux;

CONSIDÉRANT le budget alloué annuellement pour ce faire, tel que recommandé par la trésorière;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'accepter l'offre de service relative à l'entretien ménager des immeubles municipaux, sur demande, à Jan-Pro Canada Est – Sherbrooke, rétroactivement au 23 mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) Calendrier municipal pour les années 2025, 2026 et 2027 – Adjudication

du contrat d'édition gratuite.

Résolution 2024-06-9678

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu :

D'ADJUGER le contrat d'édition gratuite du calendrier municipal pour les années 2025, 2026 et 2027 à Editions Média Plus Communication (EMPC);

D'AUTORISER la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, le contrat d'édition gratuite tel que déposé au conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

I. Travaux publics

- 1) Ressources humaines – Fin de lien d'emploi d'un journalier occasionnel et modification de la résolution 2024-05-9611.

Résolution 2024-06-9679

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 2024-05-9611 indique une démission d'un employé municipal;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit plutôt d'une fin d'emploi soumise par l'employeur;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de rétablir les faits;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu :

QUE la résolution numéro 2024-05-9611 soit abrogée;

QUE la Ville de Cookshire-Eaton confirme le licenciement du salarié numéro TP-BILLEA en tant que journalier saisonnier au Service des travaux publics, rétroactivement au 15 avril 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Ressources humaines – Embauche d'un journalier occasionnel.

Résolution 2024-06-9680

CONSIDÉRANT les recommandations de l'agente aux Travaux publics pour l'embauche d'un journalier occasionnel;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu de retenir les services du candidat numéro TP-BOUNAT, en date de la présente résolution, afin d'occuper un poste de journalier occasionnel selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Automatisation JRT Inc. – Mise à jour du programme de télémétrie et plan de support annuel.

Résolution 2024-06-9681

Il est proposé le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'autoriser le paiement au montant de 22 126,41 \$ (taxes incluses) à Automatisation JRT Inc. concernant la mise à jour du programme de télémétrie et le plan de support annuel.

Le financement de ces frais étant affecté au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Entretien des plates-bandes pour l'année 2024 - Adjudication de contrat (reporté).

Reporté.

- 5) Les services exp inc. – Adjudication de contrats concernant la mise à jour de la caractérisation écologique d'immeubles sur la rue du Boisé, le chemin Gendron et le chemin Maheu.

Résolution 2024-06-9682

CONSIDÉRANT QUE des études écologiques doivent être mises à jour tous les cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE les études écologiques des chemins Gendron et Maheu ont été réalisées en 2017 et celle de la rue du Boisé en 2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder aux mises à jour de ces trois études;

CONSIDÉRANT QUE ces études sont requises afin d'obtenir des certificats d'autorisation et une subvention du ministère (PRIMEAU 2023);

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu :

D'ADJUGER le contrat concernant la mise à jour de la caractérisation écologique d'immeubles sur la rue du Boisé, le chemin Gendron et le chemin Maheu à Les services exp inc.;

D'AUTORISER le directeur du Bureau de projets à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document afférent à la présente résolution;

DE financer les dépenses selon la recommandation de la trésorière, telle que déposée au conseil municipal et signée en date du 27 mai 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6) Les services exp inc. – Adjudication de contrat concernant l'étude d'avant-projet pour la réfection de la rue Principale Est (route 108).

Résolution 2024-06-9683

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu :

D'ADJUGER le contrat concernant l'étude d'avant-projet pour la réfection des rues Principale Est (route 108) et Beaudoin (route 212) à Les services exp inc.;

D'AUTORISER le directeur du Bureau de projets à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document afférent à la présente résolution;

DE financer les dépenses à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et le programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

J. Sécurité publique, activités d'agglomération

- 1) Séance de l'Agglomération du 13 mai 2024 – Dépôt du projet de procès-verbal (adoption en séance de l'Agglomération le 11 novembre 2024).

Le projet du procès-verbal de la séance de l'Agglomération du 13 mai 2024 est déposé au conseil municipal. Adoption prévue pour la séance de l'Agglomération du 11 novembre 2024.

K. Proposition(s) des membres du conseil

Aucune.

L. Avis de motion

- 1) *Règlement numéro 355-2024 relatif aux modalités de publication des avis publics* – Avis de motion et adoption du projet de règlement.

Résolution 2024-06-9684

Avis de motion est donné par la conseillère Cindy Duquette St-Louis qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement relatif aux modalités de publication des avis publics de la Ville de Cookshire-Eaton.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

Résolution 2024-06-9685

Il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'adopter le projet de *Règlement numéro 355-2024 relatif aux modalités de publication des avis publics*, tel que déposé et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Étude et adoption de règlements

- 1) *Règlement numéro 336-2023 sur l'exercice du droit de préemption par la Ville* – Modification de la résolution numéro 2023-12-9288.

Résolution 2024-06-9686

CONSIDÉRANT l'avis de motion du *Règlement numéro 336-2023 sur l'exercice du droit de préemption par la Ville* donné à la séance du 2 octobre 2023 selon la résolution numéro 2023-10-9175;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement à la séance du 6 novembre 2023;

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement à la séance du 4 décembre 2023 selon la résolution numéro 2023-12-9288, indiquant que le projet de règlement fut déposé à la même date de l'avis de motion le 2 octobre 2023;

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* exige le dépôt d'un projet de règlement avant son adoption;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu de modifier le premier paragraphe de la résolution numéro 2023-12-9288 comme suit :

« CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 2 octobre 2023 par la conseillère Daphné Raymond et qu'un projet de règlement fut déposé au conseil municipal le 6 novembre 2023; ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) *Règlement numéro 349-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 780 238 \$ pour la construction de deux bâtiments au garage municipal Birchton* – Abrogation des résolutions numéros 2024-03-9476, 2024-03-9489 et 2024-04-9543 en raison du refus du MAMH et redémarrage de la procédure d'emprunt.

Résolution 2024-06-9687

CONSIDÉRANT la confirmation du refus le 22 mai 2024 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'autoriser le *Règlement numéro 349-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 780 238 \$ pour la construction de deux bâtiments au garage municipal Birchton* en raison d'anomalies procédurales majeures;

CONSIDÉRANT QUE le projet demeure dans l'attente de la confirmation d'une aide financière et l'adjudication de contrats le cas échéant;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conditionnel à l'acceptation de l'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le projet nécessite l'adoption d'un nouveau règlement d'emprunt incluant les données finales;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu d'abroger les résolutions afférentes au *Règlement numéro 349-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 780 238 \$ pour la construction de deux bâtiments au garage municipal Birchton*, à savoir les résolutions numéros 2024-03-9476, 2024-03-9489 et 2024-04-9543.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) *Règlement numéro 353-2024 concernant la fermeture et l'abolition du chemin Winslow* – Autorisation de signature d'entente pour le droit d'usage relatif à la piste cyclable et adoption du règlement.

Résolution 2024-06-9688 – Droit d'usage

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour

et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, l'entente pour le droit d'usage relatif à la piste cyclable pour l'immeuble situé sur le lot numéro 4 488 798.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution 2024-06-9689

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'adopter le nouveau projet de *Règlement numéro 353-2024 concernant la fermeture et l'abolition du chemin Winslow*, tel que déposé et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) *Règlement numéro 354-2024 abrogeant le règlement numéro 233-2017 décrétant une dépense de 800 000 \$ et un emprunt de 800 000 \$ pour la réfection des services municipaux sur les rues Sawyer, Bibeau et de la Meunerie* – Adoption.

Résolution 2024-06-9690

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'adopter le *Règlement numéro 354-2024 abrogeant le règlement numéro 233-2017 décrétant une dépense de 800 000 \$ et un emprunt de 800 000 \$ pour la réfection des services municipaux sur les rues Sawyer, Bibeau et de la Meunerie*, tel que déposé et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5) *Règlement numéro 358-2024 décrétant des travaux d'implantation d'un réseau d'aqueduc au secteur Johnville et autorisant un emprunt de 11 100 000 \$, comprenant une subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre des sous-volets 1.1 et 1.2 du programme d'infrastructures municipales d'eau 2023 au montant maximal de 7 678 478 \$ et une affectation maximale de 684 304.40 \$* – Adoption du nouveau projet de règlement.

Résolution 2024-06-9691

Il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'adopter le nouveau projet de *Règlement numéro 358-2024 décrétant des travaux d'implantation de services municipaux dans le secteur Johnville et autorisant un emprunt de 11 100 000 \$, comprenant une subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre des sous-volets 1.1 et 1.2 du programme d'infrastructures municipales d'eau 2023 au montant maximal de 7 678 478 \$ et une affectation maximale de 684 304.40 \$*, tel que déposé et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6) *Règlement numéro 344-2024 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton afin d'encadrer le développement résidentiel du secteur Johnville* – Adoption.

Résolution 2024-06-9692

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'adopter le *Règlement numéro 344-2024 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-*

Eaton afin d'encadrer le développement résidentiel du secteur Johnville, tel que déposé et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 7) *Règlement numéro 346-2024 amendant le règlement de plan d'urbanisme numéro 285-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton* relativement au projet d'agrandissement industriel (NAC) – Adoption.

Résolution 2024-06-9693

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'adopter le *Règlement numéro 346-2024 amendant le règlement de plan d'urbanisme numéro 285-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton* relativement au projet d'agrandissement industriel (NAC), tel que déposé et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 8) *Règlement numéro 347-2024 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton* relativement au projet d'agrandissement industriel (NAC) – Adoption.

Résolution 2024-06-9694

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'adopter le *Règlement numéro 347-2024 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton* relativement au projet d'agrandissement industriel (NAC), tel que déposé et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 9) *Règlement numéro 356-2024 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton* relativement au contrôle de l'éclairage extérieur (pollution lumineuse) – Adoption.

Résolution 2024-06-9695

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu d'adopter le *Règlement numéro 356-2024 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton* relativement au contrôle de l'éclairage extérieur (pollution lumineuse), tel que déposé et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 10) *Règlement numéro 357-2024 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton* afin d'encadrer l'usage de gîte touristique – Adoption.

Résolution 2024-06-9696

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'adopter le *Règlement numéro 357-2024 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton* afin d'encadrer l'usage de gîte touristique, tel que déposé et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 11) *Règlement numéro 350-2024 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton* afin d'abroger l'usage d'habitation unifamiliale dans certains bâtiments protégés (églises) – Adoption du second projet de règlement.

Résolution 2024-06-9697

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu d'adopter le second projet du *Règlement numéro 350-2024 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton* afin d'abroger l'usage d'habitation unifamiliale dans certains bâtiments protégés (églises), tel que déposé et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 12) *Règlement numéro 351-2024 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton* relativement aux espaces de stationnement à proximité de la halte routière Johnville – Adoption du second projet de règlement.

Résolution 2024-06-9698

Il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'adopter le second projet du *Règlement numéro 351-2024 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton* relativement aux espaces de stationnement à proximité de la halte routière Johnville, tel que déposé et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 13) *Règlement numéro 352-2024 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton* afin de permettre les hangars aux bâtiments complémentaires en zone industrielle (Aéroport) – Adoption du second projet de règlement.

Résolution 2024-06-9699

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu d'adopter le second projet du *Règlement numéro 352-2024 amendant le règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton* afin de permettre les hangars aux bâtiments complémentaires en zone industrielle (Aéroport), tel que déposé et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

N. Varia

- 1) Demande de révision de la *Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec* – Demande d'appui afin de diminuer la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec.

Résolution 2024-06-9700 – Appui à la demande de révision de *la Loi sur la fiscalité municipale* relative aux taxes de la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT la demande d'appui des municipalités d'Upton et de Blanc-Sablon, par leur résolution respective numéro 2024.04.81 et 2024-059, pour

la demande de révision de la *Loi sur la fiscalité municipale* pour les taxes de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (ci-après nommée « SQ »);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent déboursier 50 % des coûts pour le service de la SQ selon le règlement prévu à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ;

CONSIDÉRANT QUE les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

CONSIDÉRANT QUE le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu :

QUE soit formellement demander au gouvernement du Québec une révision de la *Loi sur la fiscalité municipale* relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec; et

QUE soit transmis la présente résolution aux instances suivantes, soit au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, à l'Association des directeurs municipaux du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec, aux MRC et aux municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Connexion-U – Demande d'appui pour la mobilisation Desjardins afin de conserver les points de service et l'argent.

Résolution 2024-06-9701 – Fermeture des Caisses Desjardins

ATTENDU QUE la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques dans la ville de Cookshire-Eaton compromettrait l'accès à l'argent comptant pour de nombreux résidents de Cookshire-Eaton;

ATTENDU QUE près de 1600 membres Desjardins de tout le Québec ont signé une lettre adressée à monsieur Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, exprimant leur inquiétude face à cette situation;

ATTENDU QUE la Ville de Cookshire-Eaton souhaite soutenir la résolution numéro 240307 de la municipalité de Saint-Gervais et la résolution numéro C.M. 24-020062 de la MRC de Bellechasse, ainsi que la démarche citoyenne faite sous forme de lettre adressée au président de la Fédération du mouvement, en unissant la voix de la Ville de Cookshire-Eaton à celle de Bellechasse et des signataires membres Desjardins;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu :

QUE le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton joigne la signature à celles des près de 1600 signataires de la lettre qui sera envoyée à monsieur Guy Cormier, président de la Fédération et chef des directions du Mouvement Desjardins, dénonçant la disparition des comptoirs Desjardins et des guichets automatiques, et soulignant l'impact négatif sur l'accès à l'argent comptant pour les résidents de la communauté;

QUE la présente résolution soit transmise avec la lettre des membres Desjardins à monsieur Guy Cormier ainsi qu'à tous les membres du conseil d'administration du Mouvement Desjardins;

QUE la présente résolution soit transmise à la Caisse Desjardins du Haut-Saint-François et à la MRC du Haut-Saint-François.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

O. Période de questions

- 1) Un citoyen questionne le conseil municipal quant à la desserte de l'eau du secteur Johnville ainsi que la pollution lumineuse, devant respectée la Réserve du ciel étoilé. Aussi, il questionne le conseil quant à l'utilité de participer au congrès de la FQM, n'étant pas un événement concentré pour les acteurs locaux, et demande de définir les enjeux et orientations stratégiques de concert avec la Table des MRC de l'Estrie, divers organismes et les ministères concernés afin de valoriser et développer l'ensemble du territoire de Cookshire-Eaton.
- 2) Un citoyen avise qu'une affiche indiquant l'entrée sur le territoire de la municipalité d'Eaton sur le chemin Townline et chemin de l'Aéroport soit remplacée par celle de la Ville de Cookshire-Eaton.

P. Ajournement ou levée de la séance

Résolution 2024-06-9702

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu que la séance soit levée à 20 h 32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario Gendron
Maire

Françoise Ruel
Greffière adjointe